



Au fil de l'eau

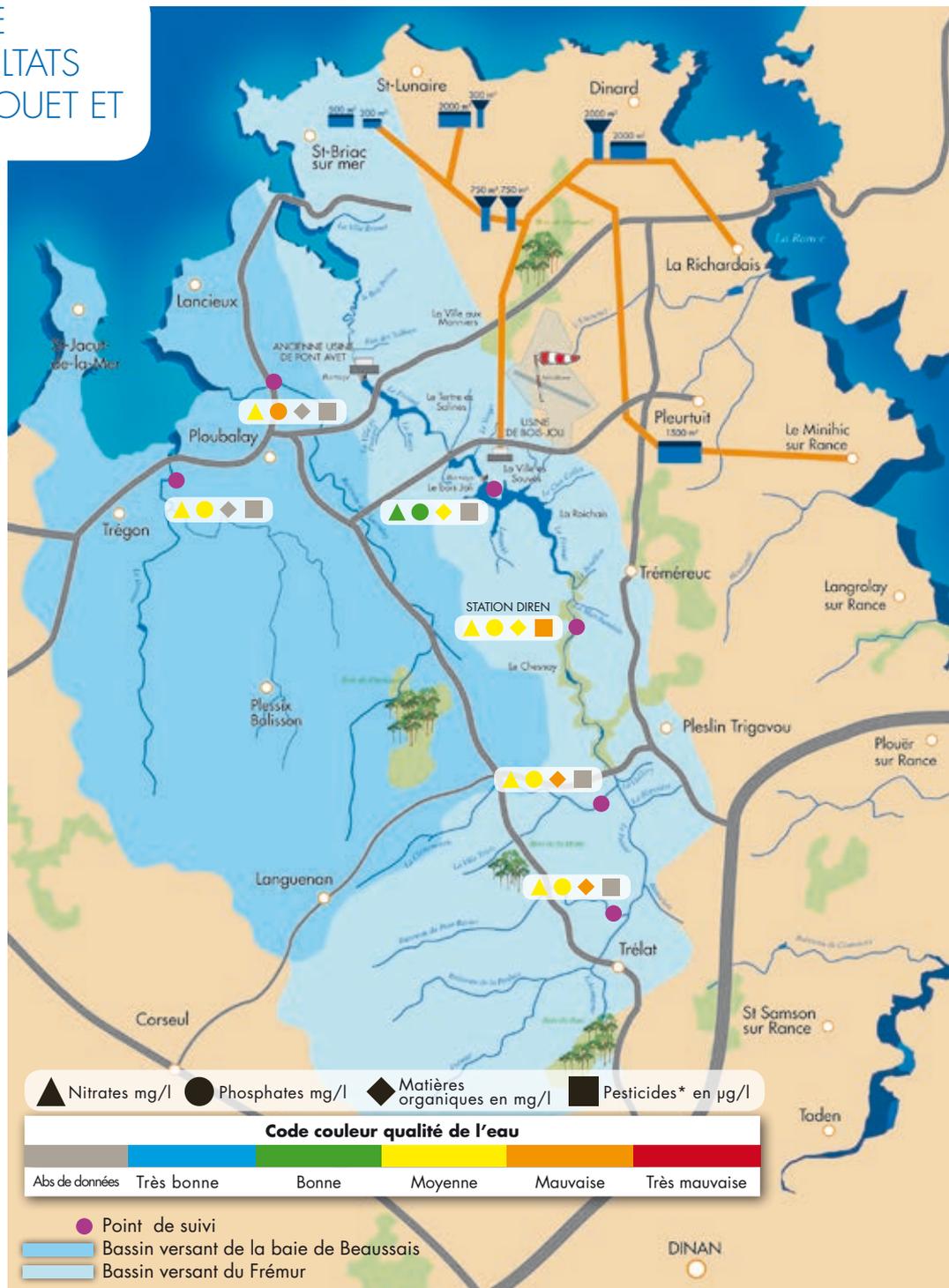
LETTRE D'INFORMATION SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DU FRÉMUR ET DE LA BAIE DE BEAUSSAIS - N° 25 MARS 2013

Jardiner oui...mais au naturel !

CARTE DES POINTS DE PRÉLÈVEMENT ET RÉSULTATS SUR LE FRÉMUR, LE DROUET ET LE FLOUBALAY

Situation de septembre 2012 à janvier 2013 (moyenne)
Suivi mensuel de la qualité de l'eau une fois par mois hors crue plus une fois en crue s'il pleut suffisamment (plus de 10 mm en 24 heures)

Source : SMPEPCE, CG22, DDTM 22 CQEL



Sommaire

Page 1
La qualité de l'eau

Page 2 - 3
Le jardinage au naturel : pourquoi, comment ?

Page 4
La réglementation bretonne du traitement chimique près des points d'eau

*glyphosate = désherbant utilisé par tous et isoproturon = désherbant agricole du blé

Le jardinage au naturel pourquoi et comment ?

Le printemps arrive, les températures plus douces réchauffent progressivement la nature, la lumière des jours plus longs fait sortir les bourgeons. Le jardin renait et c'est le moment pour le jardinier de mettre gants et bottes, et de sortir les outils, mais pas le pulvérisateur !

Pour ne pas être débordé et tenté d'utiliser des désherbants chimiques à la fin du printemps quand les plantes seront vigoureuses, il faut un peu anticiper... Trois conseils simples pour gagner du temps sans pesticides :

1 - Pailler les massifs et le potager

Pailler la terre nue dès maintenant permet de conserver l'humidité du sol et limiter grandement la pousse des herbes sauvages.

Le paillage empêche la lumière de passer et donc aux graines de germer. Il doit être installé en couche épaisse (au moins 10 cm). Il n'empêchera pas les bulbes de fleurir (tulipes, jacinthe...). Pour planter fleurs annuels ou légumes, il suffit d'écarter simplement le paillage et de le repositionner autour de la plante.

Tous les déchets du jardin peuvent être recyclés en paillage : petites branches broyées, tiges sèches de fleurs, feuilles mortes, premières tontes de gazon séchées... Un broyage à la tondeuse est souvent possible.



2 - Gérer les jeunes pousses

Dans les allées, et autour de la maison ; sur de la terre tassée, des graviers, du sable, des dalles jointoyées...

Les herbes sauvages aiment à pousser. Si vous ne voulez pas leur laisser la place, il faut les traquer. Régulièrement, le plus tôt possible en saison, au stade le plus jeune. L'eau chaude de cuisson, la binette, le couteau à désherber, le vinaigre blanc additionné de sel sont autant de solutions possibles.

3 - Un petit coin au naturel

Pour attirer insectes et autres animaux amis du jardin, laisser un petit coin de verdure s'exprimer naturellement dans le jardin. C'est par exemple :

- Une haie d'arbustes locaux (sureau, fusain, noisetier...) et à son pied, de l'herbe que l'on laisse pousser et que l'on fauche seulement en fin d'été.
- Un petit tas de bûches ou branchages laissé dans une zone non tondue.
- Un massif d'orties.

Ils vous aideront à vous passer d'insecticide et d'anti-limace : des insectes "utiles" mangent d'autres insectes "nuisibles" voire des limaces. Les crapauds, hérissons et les oiseaux raffolent aussi des gastéropodes !



Au fil de l'eau

Les communes montrent l'exemple

Trois communes du bassin versant du Frémur-Baie de Beussais entretiennent sans pesticides. Trémereuc (la pionnière), suivie de Saint-Jacut de la mer et de Plessix-Balisson n'utilisent aucuns produits chimiques pour désherber les trottoirs, les massifs, les cimetières etc.

Elles ont reçues le prix « zéro phyto » du Conseil Régional, récompense de leur engagement écologique comme 120 autres communes bretonnes.

Cinq autres communes du bassin versant sont suivies régulièrement pour diminuer progressivement l'usage des pesticides et atteindre le Zéro phyto.



Désherbage manuel à Plessix-Balisson



Pieds de mur fleuris de Saint-Jacut de la mer pour concurrencer les herbes sauvages et embellir la commune



Enherbement des trottoirs de Trémereuc et entretien par la tonte

l'ortie une plante amie (si, si)



L'ortie pique, oui
Mais c'est bien là son seul défaut
Elle est du jardinier l'amie
Et pourtant on ne l'aime pas trop

Insectes utiles elle abrite et nourrit
Belles feuilles et jeunes pousses au jardinier fournit
L'un pour défendre des nuisibles ravageurs
L'autre pour nourrir le jardinier amateur

Ou bien faire un bon purin
En cas de piqure, utiliser du plantain
Quelle bonne plante que l'ortie
Que l'on doit laisser pousser ici

Manifestations à venir :

Le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Côte d'Emeraude participera aux manifestations suivantes avec un stand sur le jardinage au naturel :

- FÊTE DU PRINTEMPS à Pleurtuit les 16 et 17 mars,
- FÊTE DES PLANTES à Lancieux le 12 mai,
- BIENVENUE DANS MON JARDIN les 15 et 16 juin,
- NATURE EN FÊTE À DINARD les 14 et 15 septembre

Osez ouvrir les portes de votre jardin !

En participant à Bienvenue dans mon jardin les 15 et 16 juin prochains. On recherche des jardins !



Renseignements sur le site :
www.bienvenuedansmonjardinbretagne.org

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL NON TRAITEMENT PRÈS DES POINTS D'EAU

Panneau conforme à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} février 2008 (Impression couleur)

Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

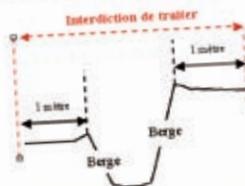
**A MOINS DE 5 METRES MINIMUM
DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU**
figurant sur les cartes IGN 1/25 000^e.
Consultez l'étiquette car la distance peut
être plus importante (20, 50 ou 100m).



**DANS ET A MOINS DE 1 METRE DE LA
BERGE DES FOSSES (MEME A SEC), COURS
D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES,
POINTS D'EAU, PUIITS, FORAGES** ne figurant
pas sur les cartes IGN 1/25 000^e.



**SUR AVALOIRS,
CANIVEAUX ET BOUCHES
D'EGOUT.**



**TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES,
ET ENTREPRENEURS.**
**EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'A 75 000 € ET 2 ANS
D'EMPRISONNEMENT.**

Panneau disponible sur les sites internet : <http://www.bretagne.pref.gouv.fr> et <http://draf.bretagne.agriculture.gouv.fr/corpep/>



Syndicat Mixte de
Production d'Eau Potable
de la Côte d'Emeraude

Au fil de
l'eau

www.syndicat-eau-cote-emmaude.fr

Syndicat Mixte de Production d'eau Potable de la Côte d'Emeraude : 02 99 16 07 11
Directeur de la Publication : Monsieur Marius Mallet - Rédactrice : Bérangère Hennache
Conception graphique : envol créations graphiques 02 99 88 97 86
Dépôt légal : mars 2013 - Document imprimé à 8 600 exemplaires
Imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique